

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE de SOISY-SUR-ECOLE

COMpte RENDU DE LA SÉANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

en date du Samedi 12 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze février à dix heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant Anne Sophie HÉRARD conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme HÉRARD Anne-Sophie, Mme CADOT Laure, M. LAGARRIGUE Laurent, Mme BUSTON Ludivine, M. LEFEVRE Franck, Mme HULOT Charlotte, M. RUELLÉ Alain, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. DUJARDIN Réginald, Mme SCHAEFFER Séverine, M. HAMEL Olivier, Mme LE CORRE Sophie, M. LEFEVRE Gérald, M. BESSON Hervé.

Absents et excusés : P. Schaffuser donne pouvoir à Anne-Sophie HÉRARD

Absents : néant

Secrétaire de séance : Mme HULOT Charlotte.

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Madame Anne-Sophie HÉRARD, Maire sortant de la commune.

Après avoir constaté les présents, Madame le Maire fait part de la démission des candidats conseillers municipaux de la liste « Soisy un nouvel horizon » suivants : Mme GENOUD Julie. Est donc conseiller municipal pour la liste « Soisy un nouvel horizon » M. BESSON Hervé.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 06 Décembre 2021
- 2) Point sur le registre des arrêtés
- 3) Election du Maire
Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu
- 4) Fixation du nombre d'adjoints au Maire
- 5) Election des adjoints au Maire dans les communes de 1000 habitants et plus
- 6) Questions diverses

1°) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DÉCEMBRE 2021

L'adoption du procès-verbal devant être adopté par un conseil municipal installé, Mme HÉRARD propose de reporter son adoption en fin de séance, après le vote de l'élection du nouveau maire.

L'adoption est donc reportée en fin de séance.

2°) POINT SUR LE REGISTRE DES ARRETES

Madame HÉRARD Anne Sophie, rapporteur, rappelle les arrêtés municipaux pris depuis le 07 Décembre 2022 :

- Arrêté N°2021-160 - Arrêté de nomination des agents recenseurs, du recensement de la population
- Arrêté N°2021-161 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) – LE BOUETTE Alexandra
- Arrêté N°2021-162 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) – LOSUNG PETIT Elisabeth
- Arrêté N°2021-163 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) - ARTHEIN Katia
- Arrêté N°2021-164 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) - CRANTZ Laura
- Arrêté N°2021-165 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) - ROUY Laure
- Arrêté N°2021-166 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) - JADOT Nathalie
- Arrêté N°2021-167 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) - YLMAZ Alev
- Arrêté N°2021-168 - Arrêté portant attribution de l'indemnité complémentaire annuel (CIA) - DURAND Sylvain
- Arrêté N°2021-169 - Arrêté portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) de Mme Katia ARTHEIN, adjoint administratif territorial
- Arrêté N°2021-170 - Arrêté de nomination par voie de mutation à temps complet de monsieur BONARD Martial, agent de maîtrise
- Arrêté N°2021-170 - Arrêté portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) de M. Martial BONARD, agent de maîtrise
- Arrêté N°2021-171 de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable, délivré à Monsieur Pierre BOURCE concernant le ravalement de la façade Est au 15 Grande Rue.
- Arrêté N°2021-172 de non-opposition à une déclaration préalable, délivré à la SCEA Montaquoy, concernant le ravalement de façade d'un bâtiment agricole à la Ferme de Montaquoy, 2 rue de Montaquoy.
- Arrêté N°2021-174 Arrêté de circulation pour branchement GAZ par la Sté TPSM
- Arrêté N°2021-175 portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) de Mme FRAIOLI Maryline, Atsem
- Arrêté N°2021-176 de non-opposition à une déclaration préalable, délivré à M. David LEYOU, concernant une modification de clôture au 13 Bis Rue de Corbeil.
- Arrêté N°2021-177 de non-opposition à une déclaration préalable, délivré à M. Christophe PEDUZZI, concernant la création de 3 vélux au 20 rue de la Ferté-Alais.
- Arrêté N°2022-01 portant réglementation de circulation SUEZ pour l'année 2022
- Arrêté N°2022-02 portant réglementation de circulation VEOLIA
- Arrêté N°2022-03 de non opposition à déclaration préalable avec prescriptions délivré à Monsieur Claude VERAÏN pour la création d'une clôture sur rue avec portail au 11 Bis rue de la Bourgogne.
- Arrêté N°2022-04 de non opposition à déclaration préalable délivré à Monsieur Gilles ALEXANDRE pour une réfection de toiture au 34 Chemin de Mennechy.
- Arrêté N°2022-05 de non-opposition à déclaration préalable pour l'édification d'une clôture au 12 Chemin de la Genièvre à Soisy-sur-Ecole.
- Arrêté N°2022-06 De refus de mise en location sur le bien sis 35 Grande Rue à Soisy-sur-Ecole, délivré à Monsieur Gilbert MARTINO.
- Arrêté N°2022-07 branchement d'eaux usées pour la Sté MGC
- Arrêté N°2022-08 portant attribution de l'indemnité de fonction, de surjetions et d'expertise (IFSE) de Madame Alev YILMAZ, adjoint technique
- Arrêté N° 2022-09 portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) de Madame Elisabeth LOSUNG PETIT, adjoint technique
- Arrêté N°2022-10 portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) de Madame Axelle LARGLANTIER, agent d'animation
- Arrêté N°2022-11 portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) de Monsieur Axel PARISOT, ATSEM
- Arrêté N°2022-08 accordant un permis de construire à Monsieur Régis HÉRARD concernant des modifications de façade, extension, rénovation de dalle et de terrasse.
- Arrêté N°2022-09 refusant un permis de construire à Monsieur Gilles ALEXANDRE concernant l'extension d'une maison individuelle.
- Arrêté N°2022-14 travaux de voirie pour la Sté FGC pour fouille et réparation

- Arrêté N°2022-15 temporaire portant réglementation de circulation 11 rue de la Croix Bussière pour raccordement à la fibre
- Arrêté N°2022-16 portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) de Madame Nadia FÉLIX, adjoint administratif territorial - Abandonné
- Arrêté N°2022-17 de nomination par voie de mutation a temps complet de Madame FÉLIX Nadia – Abandonné.
- Arrêté N°2022-18 de mise congé de maladie ordinaire (prolongation), a plein traitement De Madame ROUY Laure
- Arrêté N°2022-19 de mise congé de maladie ordinaire (prolongation), a plein traitement de Madame ROUY Laure
- Arrêté N°2022-20 de mise congé de maladie ordinaire, a plein traitement de Madame LOSUNG PETIT Elisabeth
- Arrêté N°2022-21 de mise congé de maladie ordinaire, a plein traitement de Madame YLMAZ Alev

3°) ELECTION DU MAIRE

M. DUJARDIN Réginald, Doyen du Conseil Municipal prend la parole pour procéder à l'élection du Maire.

Assesseur : Mme SCHAEFFER Séverine

Secrétaire de rédaction du Procès-Verbal : Mme HULOT Charlotte

Le doyen de l'assemblée, M. DUJARDIN Réginald fait lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Article L2122-4 : « En vertu de l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au bulletin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus ».

Article L2122-7 : « Conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».

M. DUJARDIN Réginald sollicite un volontaire comme assesseur : Mme SCHAEFFER Séverine accepte de constituer le bureau.

M. DUJARDIN Réginald demande s'il y a des candidats.

Mme CADOT Laure propose sa candidature au nom du groupe « Ensemble pour Soisy »

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. L'assesseur procède au dépouillement.

M. DUJARDIN Réginald proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	03
* suffrages exprimés :	15
* majorité requise :	08
A obtenu : Mme CADOT Laure	12 voix

Mme CADOT Laure ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme CADOT Laure prend la présidence et remercie l'assemblée.

Allocution de Madame Laure CADOT, Maire élu :

« *Merci Cher Président, Mme HÉRARD, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames Messieurs les Soiséens, mes chers amis qui êtes présents ce matin, mes chers soiséens et chères soiséennes, c'est avec beaucoup d'émotions que je préside maintenant ce Conseil. Le chemin fut escarpé, mais ne regardons pas en arrière, tournons-nous vers un nouveau départ.*

Tout d'abord, je tiens à vous dire un grand merci, je dirais même un chaleureux merci à tous et à toutes. Un grand merci aux soiséens et aux soiséennes qui m'ont accordé leur confiance. Je veux adresser un merci tout particulier aux élus qui ont fait le choix de repartir à mes côtés. Ces élus qui ont fait preuve de loyauté et de fidélité. Une fidélité à toutes épreuves, car vous le savez c'est dans les épreuves que l'on reconnaît ses vrais amis.

J'adresse également mes remerciements aux nouveaux membres de cette équipe. Celles et ceux qui m'ont rejoint avec cœur et enthousiasme. Je les en remercie.

Ceux qui ont compris ce que nous souhaitons préserver, ce Soisy que nous sommes tous venus chercher un jour.

Je sais que vos attentes sont grandes et nous travaillerons fort pour les satisfaire. J'espère me montrer digne de votre confiance. Être élu au Conseil Municipal c'est aimer son village et ses habitants, c'est œuvrer de manière désintéressée et dans le seul but de l'intérêt général, ne perdons jamais cet objectif. Merci »

Madame le maire fait lecture de la charte de l'élu local.

4°) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention la création de 4 postes d'adjoints.

5°) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DANS LES COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal N°2022_02 en date du 12 février 2022 fixant le nombre d'adjoints au maire à 4.

Madame le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste M. LAGARRIGUE :

- 1 – M. LAGARRIGUE Laurent
- 2 – Mme BUSTON Ludvine
- 3 – M. LEFEVRE Franck
- 4 – Mme HULOT Charlotte

Mme CADOT Laure enregistre la liste de candidats et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

- *Suspension de séance pour fournir les enveloppes dédiées au vote -*

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

L'assesseur procède au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	00
* suffrages exprimés :	15
* majorité requise :	08
A obtenu : Liste LAGARRIGUE	12 voix

La liste LAGARRIGUE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

1er adjoint(e) au Maire :	M. LAGARRIGUE Laurent
2ème adjoint(e) au Maire :	Mme BUSTON Ludivine
3ème adjoint(e) au Maire :	M. LEFEVRE Franck
4ème adjoint(e) au Maire :	Mme HULOT Charlotte

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. Il est procédé à la remise des écharpes.

1°) REPORT - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DÉCEMBRE 2021

Mme CADOT Laure, porte aux voix l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 06 Décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

3 voix Pour - 4 voix Contre - 8 Abstentions

L'adoption du Procès-Verbal du 06 Décembre 2021 est reportée à la prochaine séance.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce ensuite la fin de la séance à 10h42.

Laure CADOT
Maire